

DECISION DU MAIRE

N°486

DATE
02 juin 2026

Convention de mise à disposition du Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'association Poissy Dance Center, du vendredi 12 juin au lundi 15 juin 2026

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégations du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant que l'association Poissy Dance Center sollicite une mise à disposition des locaux municipaux, sis 6/8, rue Jean-Pierre Timbaud, à Poissy, du vendredi 12 juin 2026 à 9h30 au lundi 15 juin 2026 à 12h, pour l'organisation d'un spectacle,

Considérant qu'il relève de l'intérêt général et de l'intérêt public local de signer une convention de mise à disposition des locaux, situés au Forum Armand Peugeot, à titre payant, au profit de l'association Poissy Dance Center,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes de la convention de mise à disposition de la salle de conférence située au Forum Armand Peugeot, à Poissy, à titre payant, au profit de l'association Poissy Dance Center.

Article 2 :

De signer ladite convention, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec l'association Poissy Dance Center, dont le siège social est situé au 1, allée des Myosotis, à Poissy.

Article 3 :

De préciser que la convention est conclue pour une occupation des locaux du vendredi 12 juin 2026 à 9h30 au lundi 15 juin 2026 à 12h.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant de 9 956 €, avec refacturation de frais afférents (heures supplémentaires d'un agent SSIAP ville, frais de nettoyage, etc...) correspondant à la redevance forfaitaire pour une occupation occasionnelle comme suit :

DESIGNATION	DATE	PU	QUANTITE	Prix Total
Mise à disposition FAP	Vendredi 12 juin 26	700,00 €	1	700,00 €
Mise à disposition FAP WE	Du 13 au 14 juin 26	3 150,00 €	1	3 150,00 €
Mise à disposition FAP	Lundi 15 juin 26	250,00 €	1	250,00 €
Fluides	Du 12 au 14 juin 26	900,00 €	1	900,00 €
Forfait nettoyage après manifestation (office et loges)		500,00 €	1	500,00 €
Forfait agent polyvalent SSIAP	Vendredi 12 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
HS jour agent polyvalent SSIAP	Vendredi 12 juin 26	32,00 €	1,5	48,00 €
Forfait 1 régisseur ville pour accueil technique - A-Midi	Vendredi 12 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
HS régisseur ville	Vendredi 12 juin 26	30,00 €	4,5	135,00 €
Forfait agent polyvalent SSIAP	Samedi 13 juin 26	200,00 €	1	200,00 €
HS jour agent polyvalent SSIAP	Samedi 13 juin 26	32,00 €	6	192,00 €
HS nuit agent polyvalent SSIAP	Samedi 13 juin 26	48,00 €	2	96,00 €
HS jour 2nd SSIAP supplémentaire	Samedi 13 juin 26	32,00 €	3	96,00 €
HS nuit 2nd SSIAP supplémentaire	Samedi 13 juin 26	48,00 €	1	48,00 €
Forfait 1 régisseur ville pour accueil technique - AM	Samedi 13 juin 26	120,00 €	1	120,00 €
HS jour régisseur ville	Samedi 13 juin 26	30,00 €	4,5	135,00 €
HS nuit régisseur ville	Samedi 13 juin 26	40,00 €	1	40,00 €
Forfait agent polyvalent SSIAP	Dimanche 14 juin 26	52,00 €	13,5	702,00 €
HS 2nd SSIAP supplémentaire	Dimanche 14 juin 26	52,00 €	4,5	234,00 €
Forfait régisseur ville	Dimanche 14 juin 26	391,00 €	1	391,00 €
Forfait agent polyvalent SSIAP	Lundi 15 juin 26	32,00 €	2	64,00 €
Forfait sécurité 7 ADS	Du 13 au 14 juin 26	1 555,00 €	1	1 555,00 €
PRIX TOTAL				9 956,00 €

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 08/06/2026